

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2010

GESTION DE LA DETTE SOCIALE - (n° 2825)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Bur

ARTICLE 4

Après la deuxième occurrence de la référence :

« b »,

insérer les mots :

« , du c *bis*) et du d ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.